

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 août 2020 à 21 heures 00 minutes
Salle polyvalente

Présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurat(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. ROUX Vincent donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DIDIER Françoise, M. ROUX Vincent

Secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Président de séance : M. BORIE Jean-François

1 - Désignation représentants Commune de BEAULIEU pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire, il convient de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant par commune pour siéger dans la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLET) au sein de la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DESIGNNE, pour siéger dans la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées au sein de la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES :

Titulaire : M. Régis QUENTIN, adresse mail : quentin.regis@sfr.fr

Suppléant : Mme Chloé DELEUZE, adresse mail : deleuze.chloe@gmail.com

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Extension réseau eau potable Bec de Jun et Reynarie

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis du SEBA d'extension d'eau potable au quartier Bec de Jun.

Le montant total prévisionnel du programme est estimé à 8 000 € HT.

La participation de la Commune s'élève à 3 500 €.

Il précise que ce programme est élaboré par rapport à la convention signée avec Mr LECONTE Pierre dans laquelle ce dernier s'engage à reverser à la commune le montant de la participation de la commune à cet investissement.

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis du SEBA d'extension d'eau potable au quartier Reynarie.

Le montant prévisionnel du programme est estimé à 5 000 € HT.

Il précise que ce programme est élaboré par rapport à l'engagement signé de Mr CAUDERLIER Mathias à régler 4000 € HT (montant estimé s'il s'engageait à demander une extension à son bénéfice exclusif).

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DONNE son accord pour la réalisation des travaux, par le SEBA, d'extension d'eau potable aux quartiers Bec de Jun et Reynarie ;

APPROUVE les devis du SEBA et la convention à venir fixant la participation de la commune à ces

investissements;

APPROUVE les conventions signées avec Mr LECONTE Pierre et Mr CAUDERLIER Mathias ;
DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire réaliser ces travaux et répercuter la participation de la commune aux bénéficiaires des conventions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Tarif emplacement Marché

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création, de façon informelle et sans cadre précis, d'un marché hebdomadaire dominical, allée de la Gare depuis environ 3 ans.

Il expose qu'il convient de définir le tarif de l'emplacement du marché dominical et valider la création d'une commission paritaire chargée de la gestion du marché.

Il précise la composition de ladite commission paritaire : 3 représentants de la mairie et 2 représentants des exposants du marché, à savoir :

Représentants Mairie : M. Jean-François BORIE
M. Eric JOPPART
M. Régis QUENTIN

Représentants exposants : Mme Pascale LECONTE
M. Gérald DESCHANELS

Après consultation de la commission, il propose le tarif des emplacements suivant :

Pour les abonnés : - de 0 à 5 m : 2 €
- au-delà de 5 m : 1 € supplémentaire
- prise électrique : 1 €

Pour les passagers : le double du tarif des abonnés

Entendu l'exposé du Maire, vu le projet de règlement du marché, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE le tarif des emplacements du marché hebdomadaire suivant :

Pour les abonnés : - de 0 à 5 m : 2 €
- au-delà de 5 m : 1 € supplémentaire
- prise électrique : 1 €

Pour les passagers : le double du tarif des abonnés

Il conviendra de créer un Registre pour inscrire les abonnés et un carnet à souches pour les passagers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Approbation divers devis SDE 07

Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis, réalisés par le Syndicat d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) qu'il convient d'étudier et éventuellement approuver.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- la pose de 8 prises sur candélabres pour guirlande de Noël : 5 dans hameaux et 3 dans linéaire RD 225
- l'installation de 12 horloges astronomiques (1 par transformateur) pour gérer l'éclairage public, en vue de faire des économies d'énergie
- l'installation d'un candélabre au quartier La Gare

APPROUVE les devis du SDE 07 concernant ces 3 projets.

Le projet d'éclairage du court de tennis, en revanche, est différé. Voir le SDE pour une intervention sur le coffret électrique du court de tennis.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Acquisition terrain de voirie

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de division définitif, après numérotation, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de voirie, de 40 m², à Mme HUMMEL Corinne.

Le document d'arpentage doit être validé par un acte authentique chez un notaire.

Il précise que cette acquisition est en réalité une régularisation d'usage actuel de la voirie ; et en conséquence, se conclue à l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune de BEAULIEU.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'acquisition d'une parcelle de terrain de voirie, de 40 m², à Mme HUMMEL Corinne à l'euro symbolique ;

APPROUVE le plan de division définitif ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les actes authentiques d'acquisition et tous documents se rapportant à cette affaire ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Décision Modificative n° 1 : Transfert du chapitre 040 au chapitre 041 à l'intérieur de la section

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le Budget 2020 et l'intégration de l'ensemble des participations au Syndicat des Energies (SDE 07) pour les travaux d'électrification rurale, réalisés depuis 2010. Les participations annuelles s'étalent à ce jour jusqu'en 2028 pour un montant de 104 143,27 € (arrondi au Budget à 104 144 €).

La somme de 104 144 € a été imputée par erreur, tant en dépenses qu'en recettes, au chapitre 040 (opération réelle).

Il convient de l'imputer au chapitre 041 (opération d'ordre).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Questions diverses

1- Présentation du programme de Voirie 2020 :

- Allée du cimetière.....	16 476,00 € H.T.	(19 771,20 € TTC)
- Parking du cimetière.....	10 776,00 € H.T.	(12 931,20 € TTC)
- Voie sous la mairie.....	34 837,50 € H.T.	(41 805,00 € TTC)
- Chemin à Pléoux.....	6 174,50 € H.T.	(7 409,40 € TTC)

TOTAL Bon de Commande signé le 27/07/2020 : **68 258,00 € H.T. (81 909,60 € TTC)**

2- Jeux d'enfants : Un Budget de 12 000 € a été voté le 10 juillet. Il convient, en fonction des jeux existants, de choisir les nouveaux jeux à installer et de l'aménagement global de l'ensemble pour une utilisation appropriée et saine. Mesdames Julie BADAROUX, Chloé DELEUZE et Christine DOS SANTOS se proposent de s'occuper de demander divers devis.

3- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, le SDE07 réalise le cadastre solaire des bâtiments publics du territoire. Il s'agit dans un premier temps de répertorier tous les bâtiments dont les Communes et la CdC sont propriétaires afin de réaliser une première estimation du potentiel de production d'électricité photovoltaïque en toiture.

Le Conseil :

- s'inquiète de savoir si les pompiers interviennent si présence des panneaux photovoltaïque.

- Demande si les cotisations d'assurance ne sont pas supérieures dans ce cas

- évoque qu'avec la présence de fibro-ciment (amiante) l'utilité d'une perte de temps pour une telle étude...

Le Maire propose néanmoins de répondre à cette demande du SDE 07.

4- Le Maire présente le courrier d'un agent demandant la possibilité d'une aide de la mairie à l'acquisition d'un vélo électrique pour une utilisation pour les trajets domicile/travail.

Cette demande faisant débat, il propose un vote à mains levées :

POUR : 2 (Lionel HUGON - Gil MERCA)

ABSTENTION : 2 (Julie BADAROUX - Eric JOPPART)

CONTRE : 5 + 2 PROCURATIONS = 7

Aide refusée.

5- Complément mobilier Salle Polyvalente :

Le Maire présente un devis de Froid Vanséen pour l'acquisition d'un meuble bas pour le rangement de la vaisselle et une table chariot en inox, 4 grilles supplémentaires pour le four et 2 plaques, ainsi que 2 clayettes pour le frigo.

La pose du meuble nécessite un habillage des murs en "glassbord" : revêtement spécial plastifié.

Montant du devis : 1 858,60 € H.T (2 230,32 € TTC)

Devis APPROUVE

6- Rampe handicapés Salle Polyvalente :

Le Maire présente le projet de garde-corps et rampe accès handicapés aux normes, avec photo permettant une visualisation.

Après débat, le projet est finalement validé.

7- Appel à candidature Commissions Intercommunales :

Suite à l'appel à candidature de la CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES, les élus de BEAULIEU intéressés :

- DELEUZE Chloé..... Commission "Tourisme"

- BADAROUX Julie..... Commission "Aménagement du Territoire"

- DOS SANTOS Christine..... Commission "Vers un territoire zéro déchet - SPANC"

- QUENTIN Régis..... Commissions "Communication" et "Transition énergétique...développement du numérique"

8- Visite découverte à vélo des hameaux de Beaulieu

Chloé propose de préparer un lien "doodle" pour définir une date. Elle enverra un mail à tous. Il conviendra de lui préciser si elle doit prévoir la location de vélos (électriques ou musculaires).

Fait à BEAULIEU le 25/08/2020

Le Maire,
JF BORIE,